



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME

Il sera procédé **du vendredi 3 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus, soit durant 22 jours**, à une enquête publique sur la commune de Saint Xandre préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article R.181-16 à R.181-34 du code de l'environnement pour la création d'un stockage d'alcool de bouche et d'une installation de mise en bouteille, sur le site lieu-dit « La Sausaie » Rue du Château.

L'autorisation environnementale est demandée au titre des ICPE. L'activité est classée sous la rubrique 4755-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2591>.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame Elisabeth BALMAS est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint Xandre où il pourra être consulté aux jours et heures habituelles d'ouverture du public :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie à l'adresse suivante : rue de l'océan– 17137 Saint Xandre, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires :

- port du masque obligatoire ;
- mise à disposition d'un gel hydroalcoolique ;
- respect des distances.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Saint Xandre dans les conditions suivantes:

- le vendredi 3 septembre 2021 de 9h à 11h,
- le lundi 6 septembre 2021 de 9h à 11h,
- le mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 16h,
- le vendredi 10 septembre 2021 de 9h à 11h,
- le vendredi 24 septembre 2021 de 15h à 17h.

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Saint Xandre où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (ex loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs).